

FRANÇOIS ROUSSELIN

MAÎTRE D'OEUVRE & ARCHITECTURE D'INTERIEUR

DESCRIPTIF TRAVAUX DCE

(DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES)

Maître d'ouvrage :

- ASA du Housseau

Adresse du chantier :

- 2, place des tennis, Le Housseau 44470 Carquefou

Objet :

- Rénovation salle associative

Planning prévisionnel :

- Début des travaux :
- Fin des travaux :

Taux de TVA applicables :

- 20 %

Déclaration préalable :

- En cours

Date de création :

- 16 juillet 2018

Devis à établir au nom du maître d'ouvrage.

Remise des offres attendues pour le 20 octobre 2018

PRESCRIPTIONS GENERALES/CAHIER DES CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES applicables aux travaux réalisés sous la direction de la SARL François ROUSSELIN- Maître d'œuvre :

L'entreprise reconnaît avoir pris connaissance du contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec le MAÎTRE D'OUVRAGE et s'engage expressément à respecter les éléments y figurant le concernant (modification par avenant du contrat d'entreprise ou marché, modalités et conditions d'ouverture du chantier, délais de réalisation des travaux, pénalités de retard applicables, modalités de réception des travaux...).

L'entreprise est informée que les travaux devront être réalisés selon le planning établi par le MAÎTRE D'ŒUVRE. A défaut, des pénalités de 300 € HT par entreprise et par semaine de retard seront appliquées, les pénalités étant déduites des factures finales de l'entreprise.

L'entreprise est tenue de vérifier la cohérence du descriptif au regard des plans fournis (exécution, démolition, réseaux, électricité, aménagement etc..).

L'entreprise exécutera les travaux conformément aux DTU, règlement et normes françaises de construction en vigueur.

L'entreprise demeure seule responsable, à l'égard du MAÎTRE D'OUVRAGE, des autres entreprises, des tiers en général et des conséquences des dommages de toutes natures survenus sur le chantier et/ou résultant des travaux afférents à son lot et ce, pendant toute la durée du chantier.

L'entreprise est tenue d'assister aux réunions de chantier organisées par le maître d'œuvre ou d'y déléguer son représentant qui a pouvoir pour donner sur le champ les ordres nécessaires sur le chantier dans le cadre des prescriptions du marché conclu avec le MAÎTRE D'OUVRAGE.

L'entreprise fera connaître, en temps utile, aux autres corps d'état, les réservations diverses nécessaires à la réalisation de ses travaux.

Chaque corps d'état devra la réalisation des réservations nécessaires aux autres corps d'état, dans ses ouvrages qui par leur nature ou leur destination nécessitent des réservations préalables à leur étude ou à leur exécution.

L'entreprise qui aura négligé de faire connaître en temps utile ses besoins ou aura fourni des indications erronées supportera la charge de la réalisation de ses réservations par l'entrepreneur ayant réalisé l'ouvrage nécessitant les réservations, ainsi que la charge de toutes les incidences sur les prestations des autres corps d'état.

Le descriptif ci-dessous comprend pour chaque lot : la fourniture, la pose, la manutention, le stockage, les échafaudages. Avant tout commencement de mise en œuvre des travaux, l'entreprise est tenue de vérifier les ouvrages des autres corps afin de valider qu'ils sont compatibles, notamment en matière de support.

PROTECTION CHANTIER :

Il est demandé de faire particulièrement attention aux sols et murs qui sont conservés.

Il appartient à chaque entreprise de protéger efficacement ces sols avant toute intervention, de maintenir une protection durant tous les travaux et de faire un nettoyage après chaque intervention.

HYGIENE :

Si les toilettes sont en cours de travaux ou hors d'eau, les entreprises sont tenues de prendre leurs dispositions afin de pallier ce manque.

De manière générale, l'entreprise, pour ce qui la concerne, est tenue de prendre ou de faire prendre toutes dispositions afin d'assurer la sécurité du chantier, l'hygiène, la santé et la sécurité des travailleurs et la sécurité publique, en répondant à toutes les obligations mises à sa charge par les textes réglementaires en vigueur.

Spécialement, l'entreprise doit procéder aux épreuves et vérifications réglementaires du matériel qu'elle utilise sur le chantier : échafaudages, garde-corps ou filets, engins de levage, installations électriques, etc., ou charger de ces vérifications, sous sa responsabilité, une personne ou un organisme compétent.

DECHETS/NETTOYAGE :

Chaque entreprise est responsable de ses déchets et devra les évacuer au fur et à mesure pour ne pas encombrer le chantier et veillera au nettoyage du chantier après ses interventions.

A défaut, il sera retenu un montant sur chaque entreprise au prorata du montant de son devis.

Toute dégradation fera l'objet d'une remise en état initial par l'entreprise responsable ou fera l'objet d'une retenue sur la facture finale de l'entreprise.

SECURITE/GARDIENNAGE :

Les extincteurs sont à la charge des entreprises.

Aucun gardiennage n'est prévu, chaque entreprise est tenue d'assurer la protection de son matériel.

Jusqu'à la réception des travaux, l'entrepreneur doit protéger ses matériaux et ses ouvrages contre les risques de vol et de détournement.

RESPECT DE LA LEGISLATION SOCIALE :

L'entreprise déclare être en règle au regard de la réglementation en vigueur en matière de droit du travail et en matière sociale, notamment au regard de la réglementation relative à l'emploi des travailleurs étrangers.

ASSURANCES :

L'entreprise déclare être couverte à l'ouverture du chantier d'une assurance garantissant son activité, garantie correspondant aux travaux effectivement réalisés sur le chantier.

Les garanties souscrites couvrent les risques suivants : effondrement de tout ou partie des immeubles ; responsabilité civile décennale découlant des articles 1792 et suivants du Code Civil ; responsabilité civile envers les tiers ; dégâts des eaux, incendie, explosions sur chantier.

DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (DOE) :

L'entreprise établira à l'issue de ses travaux un DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés) qu'il remettra au MAÎTRE D'OUVRAGE.

Le DOE comportera :

- l'ensemble des plans d'exécution conformes aux ouvrages exécutés (plans généraux de la maîtrise d'œuvre mis à jour, plans des réseaux enterrés et plans d'exécution de chaque entreprise),
- les notices de fonctionnement et des prescriptions de maintenance (fournies par les entreprises ou leurs fournisseurs) des éléments d'équipement mis en œuvre.

DOSSIER DE DIAGNOSTIQUE TECHNIQUE :

Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre mettent à votre disposition sur simple demande l'ensemble des diagnostics techniques (amiante, plomb, gaz, électrique, termites, etc.)

LOTS CONCERNES

LOT 1 - RELEVÉ PLANS - ÉTUDE(SANS OBJET)	5
LOT 2 - VRD	6
LOT 3 - MAÇONNERIE.....	7
LOT 4 - CHARPENTE (SANS OBJET)	8
LOT 5 - COUVERTURE	9
LOT 6 - MENUISERIES	10
LOT 7 - PLÂTRERIE - ISOLATION	12
LOT 8 - PLOMBERIE	13
LOT 9 - CHAUFFAGE (HORS ÉLECTRIQUE) (SANS OBJET)	14
LOT 10 - ÉLECTRICITÉ	15
LOT 11 - CARRELAGE - FAÏENCE	17
LOT 12 - SOLS (SANS OBJET)	18
LOT 13 - PEINTURE	19
LOT 14 - RESINE (SANS OBJET)	20
LOT 15 - CHEMINÉE – FUMISTERIE (SANS OBJET)	21
LOT 16 - CUISINE (SANS OBJET)	22
LOT 17 - METALLERIE(SANS OBJET)	23
LOT 18 - TRAITEMENT (CHARPENTE – HUMIDITÉ – MERULE).....	24
LOT 19 - ESPACES VERTS	25
LOT 20 - INSTALLATION ET FIN DE CHANTIER.....	26

Lot 1 - Relevé plans - Etude(sans objet)

Lot 2 - VRD

Création balle aux mur

- 2.1 Décaissement terre végétale et régalaage autour après les opérations d'enrobé et terrasse et rampe.
- 2.2 Fourniture et pose géotextile.
- 2.3 Fourniture et pose regard avec tampon fonte puits.
- 2.4 Empierrement 0/20.
- 2.5 Enrobé vert dito tennis.
- 2.6 Fourniture et pose grillage 3 m x 3 m fixé sur poteau dito tennis.
- 2.7 NB : Création mur au lot maçonnerie.

Eaux usées

- 2.8 Vérification du regard et remise aux normes avec tampon fonte.

Eaux pluviales

- 2.9 Création tranchée pour réseau EP PVC Ø 100 compris sable et tous raccords nécessaires à la bonne mise en œuvre.
- 2.10 Fourniture et pose regard 30 x 30 avec couvercle en pied de descente.

Evacuation et retraitement des déchets

- 2.11 Evacuation et mise en décharge de tous les déchets générés par le présent lot.

Lot 3 - Maçonnerie

Préparation

- 3.1 Installation de chantier nécessaire à la bonne marche des travaux.
- 3.2 Implantation des ouvrages compris matérialisation des niveaux de références, et repérage des niveaux finis.

Démolitions

- 3.3 Cloisons cuisine/salle, cuisine/wc, évier, douche, évacuation et mis en décharge.
- 3.4 Plafonds cuisine et salle de réunion, évacuation et mis en décharge.
- 3.5 Boiseries basse salle de réunion, évacuation et mise en décharge.
- 3.6 Balle au mur, évacuation et mis en décharge.

Frangements et modifications façades

- 3.7 Création ouverture pour porte fixe 1000 x 230 Ht ME1, compris seuil et bande de redressement.
- 3.8 Création ouverture pour châssis fixe 3000 x 1300 Ht ME2 compris appuis et bande de redressement.
- 3.9 Bande redressement et seuil ME3.
- 3.10 Elargissement porte MI 1 et MI 2.
- 3.11 Boucher les 2 fenêtres sur façade Nord.
- 3.12 Boucher la fenêtre sur façade Ouest.
- 3.13 Dépose de barreaux sur 2 fenêtres et reprise de l'enduit façade Sud.
- 3.14 Dépose de fenêtre existante.
- 3.15 Création balle au mur en parpaing plein + enduit lissé RAL 6010 + marquage ligne.

Dallage

- 3.16 Décaissement, coffrage et création dalle pour terrasse.
- 3.17 Décaissement, coffrage et création rampe PMR avec chasse roue.
- 3.18 Régalage de la terre végétale après opération terrasse.

Evacuation et retraitement des déchets

- 3.19 Evacuation et mise en décharge de tous les déchets générés par le présent lot.

Lot 4 - Charpente (sans objet)

Lot 5 - Couverture

Couverture

- 5.1 Vérification de l'ensemble de la couverture.
- 5.2 Fourniture et pose ventilation de chute.
- 5.3 Fourniture et pose sortie de hotte.
- 5.4 Dépose de l'habillage bois de sous toiture, évacuation et mis en décharge.
- 5.5 Fourniture et pose d'un habillage sous-toiture en PVC.

Zinguerie

- 5.6 Vérification de l'ensemble des gouttières Nantaise, à changer si trop abimées.
- 5.7 Fourniture et pose de descentes EP en zinc, compris naissances et tous les accessoires, pièces nécessaires vers regards en attente au lot maçonnerie.

Evacuation et retraitement des déchets

- 5.8 Evacuation et mise en décharge de tous les déchets générés par le présent lot.

Lot 6 - Menuiseries

Menuiseries extérieures

Les menuiseries seront en alu **RAL 2100 sablé de marque Technal ou Janneau** ou équivalent mais de haute qualité posées suivant prescriptions du fabricant, la quincaillerie sera conforme aux normes et les serrures garantie 10 ans.

Toutes les menuiseries sont à prévoir avec vitrage isolant à retardement d'effraction type 44/2 ou 55/2, en fonction des tailles des volumes.

L'entreprise indiquera les réservations à prévoir dans la maçonnerie créée et fournira les détails des seuils.

- 6.1 ME1 : Fourniture et pose porte pleine 1 vantail, 1000 Lg. x 2300 Ht. norme PMR avec barre anti panique.
- 6.2 ME2 : Fourniture et pose fenêtre châssis fixe 2300 Lg x 1200 Ht. faire chiffrage aussi en 3000 Lg x 1200 Ht.
- 6.3 ME3 : Fourniture et pose porte pleine 1 vantail, 900 Lg. x 2200 Ht.
- 6.4 ME4 et ME5 : Remplacement des verres sur ME 4 et ME5, à prévoir en 44/2 ou 55/2.

Volets et stores

- 6.5 Fourniture et pose store banne électrique terrasse coté Est sur toute la largeur (alimentation électrique au lot électricité).

Menuiseries intérieures

Portes de distributions 1 vantail âme pleine lisse.

- 6.6 MI 1 : Bloc porte **ISOLANT** 90 x204.
- 6.7 MI 2 : Bloc porte 90 x204.
- 6.8 MI 3 : Bloc porte 83x204.
- 6.9 MI 2 : Fourniture et pose serrure à condamnation.
- 6.10 MI 3 : Fourniture et pose serrure à clé.
- 6.11 MI 4 : Détalonnage porte suite pose carrelage.
- 6.12 Coffrage démontable pour les 2 volets roulants métalliques.

Plinthe

- 6.13 Fourniture et pose plinthes médium à peindre.
- 6.14 Fourniture et pose plinthes médium HYDRO à peindre.

Cuisine

- 6.15 Fourniture et pose plan de travail stratifié en angle suivant plan.
- 6.16 Fourniture et pose meubles à définir.

Rampe PMR

- 6.17 Fourniture et pose garde corps pour rampe PMR **RAL 2100 sablé**

Evacuation et retraitement des déchets

6.18 Evacuation et mise en décharge de tous les déchets générés par le présent lot.

Lot 7 - Plâtrerie - Isolation

Le lot plâtrerie prendra à sa charge les ouvrages nécessitant un renforcement de cloisons et mettra en place tous les éléments nécessaires à la fixation des appareils sanitaires, de chauffage ou électriques... L'entreprise devra tenir compte de la présence des divers réseaux en coordination avec les corps d'état concernés pour faire les réservations nécessaires, le parement sera livré fini, prêt à recevoir les travaux de peinture ou de revêtement.

Ce lot comprend le placo hydro pour les pièces humides.

Les joints seront traités en 3 passes.

Démolitions

- 7.1 Plafond salle de réunion et cuisine, évacuation et mis en décharge.

Cloisons

- 7.2 **Cloisons cuisine/wc** suivant plan : type placostil sur rail, plaque de plâtre hydrofuge pour pièce humide, avec laine de roche compris bande à peindre en 3 passes, toutes sujétions de finitions pour peinture, compris pose blocs portes fournis par le menuisier.

Doublages

- 7.3 **Mur Ouest cuisine et wc + Nord wc** : type placostil sur rail, plaque de plâtre hydrofuge pour pièce humide, avec laine de roche compris bande à peindre en 3 passes, toutes sujétions de finitions pour peinture.

Plafonds

- 7.4 Plafond **ACOUSTIQUE** salle de réunion avec décaissé pour ruban Leeds : type placostil sur rail, avec laine de roche, compris bande à peindre en 3 passes, toutes sujétions de finitions pour peinture.
- 7.5 Plafond cuisine : type placostil sur rail, avec laine de roche, compris bande à peindre en 3 passes, toutes sujétions de finitions pour peinture.
- 7.6 Isolation sur plafond bureau et wc.

Divers

- 7.7 Reprise divers sur cloisons modifiées.
- 7.8 Création coffrage pour bâti support wc

Evacuation et retraitement des déchets

- 7.9 Evacuation et mise en décharge de tous les déchets générés par le présent lot.

Lot 8 - Plomberie

Les travaux comprennent :

- Les plans d'exécution et de réservations pour approbation avant le début des travaux.
- Les plans de recollement et notice technique à la réception des travaux.

Toutes les réservations et tous les rebouchages dans les cloisons et plafonds sont à la charge de la présente entreprise. L'entreprise sera responsable de l'implantation des réservations dans la structure et toutes les réservations qui ne seront pas fournies en temps utile seront réalisées par le lot gros œuvre à la charge du présent lot. Les fourrures de renfort dans les cloisons sèches sont à la charge du présent lot.

Toutes les installations doivent être conformes aux normes Françaises et autres documents en vigueur.

Plomberie sanitaire

- 8.1 Dépose des sanitaires existants (douche, évier, wc, lavabo, BECS), évacuation à la décharge.
- 8.2 Modification et extension circuit EF et EC suivant plan projet (évier, lavabo, wc, BECS).
- 8.3 Modification et extension réseau EU/EV suivant plan projet (évier, lavabo, wc, BECS).
- 8.4 Ventilations de chute en toiture pour le réseau EU/EV.
- 8.5 Fourniture et pose BECS 50 litres.

Appareillage, documentation fournie avec le devis

- 8.6 Fourniture et pose vanne générale d'eau.
- 8.7 Fourniture et pose WC suspendu Geberit NORME HANDICAPE, cuvette, abattant blanc, plaque de commande Geberit blanc.
- 8.8 Fourniture et pose lavabo NORME HANDICAPE compris toutes sujétions.
- 8.9 Fourniture et pose mitigeur NORME HANDICAPE pour lavabo compris toutes sujétions.
- 8.10 Fourniture et pose miroir au-dessus lavabo.
- 8.11 Fourniture et pose ensemble d'un robinet et siphon de machine à laver.
- 8.12 Fourniture et pose d'évier 2 cuves à encasturer.
- 8.13 Fourniture et pose d'un mitigeur évier.
- 8.14 Fourniture et pose distributeur papier wc.
- 8.15 Fourniture et pose distributeur essuie main.

Evacuation et retraitement des déchets

- 8.16 Evacuation et mise en décharge de tous les déchets générés par le présent lot.

Lot 9 - Chauffage (hors électrique) (sans objet)

Lot 10 - Electricité

Les travaux du présent lot seront réalisés selon les clauses et normes en vigueur.

Ils comprennent :

Les plans de recollement et notice technique à la réception des travaux

Toute l'alimentation se fera encastrée selon le plan de principe électrique.

Approbation du plan électrique définitif par le maître d'ouvrage.

Tous les scellements saignés traversés de mur et plancher, rebouchage de trous et raccords divers.

Appareillage Legrand.

Installation/démolitions

10.1 Neutralisation et dépose des réseaux ne servant plus.

10.2 Pose de 1 tableau de chantier.

Appareillage & réseaux

10.3 Fourniture et pose tableau électrique.

10.4 Fourniture et pose PC et PCH.

10.5 Fourniture et pose PC lave-vaisselle, four, four à micro-ondes, plaques cuisson, hotte, frigo.

10.6 Fourniture et pose I, VV, BP avec variateur pour la salle de réunion.

10.7 Alimentation pour store banne.

10.8 Fourniture et pose RJ45.

10.9 Fourniture et pose câble HDMI.

10.10 Fourniture et pose bloc autonome.

10.11 Fourniture et pose détecteur de fumée dans l'ensemble du bâtiment.

Eclairage

10.12 Fourniture et pose spots pour éclairage terrasse.

10.13 Fourniture et pose spots pour éclairage des 3 autres faces de la maison.

10.14 Fourniture et pose spots encastrés 50w basse tension pour cuisine, wc, bureau, salle de réunion.

10.15 Fourniture et pose ruban Leds dans gorge plafond salle de réunion.

VMC

10.16 Fourniture et pose d'un groupe d'aspiration VMC simple flux avec sortie en toiture par sorties adaptées fournies et posées par le couvreur. Cuisine + wc.

Chauffage/ECS

10.17 Alimentation BECS.

Evacuation et retraitement des déchets

10.18 Evacuation et mise en décharge de tous les déchets générés par le présent lot.

Lot 11 - Carrelage - Faïence

L'entreprise devra dès le début du chantier indiquer les réservations à prévoir par rapport aux côtes finies. L'entreprise effectuera la réception des supports.

Carrelage

- 11.1 Dans local stockage encapsulage des dalles amiantées.
- 11.2 Dépose du carrelage salle de réunion, bureau, wc, cuisine, évacuation et mise en décharge.
- 11.3 Ragréage si nécessaire.
- 11.4 Fourniture et pose carrelage 60 x 60 salle de réunion, bureau, wc, cuisine.
- 11.5 Fourniture et pose plinthes bois à peindre.

Faïence

- 11.6 Fourniture et pose faïence murale 20 x 40, joints assortis murs wc sur 2 mètre de haut.

Terrasse

- 11.7 Fourniture et pose natte drainante.
- 11.8 Fourniture et pose dallage pierre type Tandur pose collée, joints assortis.



- 11.9 Reprise à l'enduit des cotés de la terrasse

Evacuation et retraitement des déchets

- 11.10 Evacuation et mise en décharge de tous les déchets générés par le présent lot.

Lot 12 - Sols (sans objet)

Lot 13 - Peinture

Les travaux de peinture seront exécutés pour tout ce qui ne déroge pas aux spécifications du présent C.C.T.P suivant la réglementation en vigueur.

Des échantillons de dimensions suffisantes (peinture et revêtement) seront soumis au Maître d'Œuvre qui choisira les coloris. Ces échantillons seront présentés en temps utile pour que l'approvisionnement des matériaux ne retarde pas l'exécution des travaux.

L'entrepreneur devra s'assurer, lors de la livraison des revêtements, que la nuance et l'aspect sont identiques pour un même coloris et ceci pour chaque pièce.

L'entreprise effectuera la réception de tous les supports avec l'entreprise qui les a réalisés, dès que ceux-ci seront terminés et nettoyés pour ne pas retarder l'exécution des peintures et revêtements.

Le lot peinture comprendra la préparation nécessaire des supports et la mise en œuvre suivant la prescription du fabricant.

A la fin de l'exécution, l'appréciation des surfaces peintes se fait par comparaison aux surfaces de références et aux plaquettes mobiles, pour les travaux de vernis et de peintures laque, pour confronter leur qualité de brillance.

La qualité de finition est définie comme soignée : la planéité finale est satisfaisante, il aura été procédé aux travaux préparatoires jugés nécessaires. De faibles défauts d'aspect sont tolérés. L'aspect d'ensemble est uniforme. Les pores du bois sont peu apparents.

Menuiseries intérieures et boiseries

13.1 Préparation et deux couches mat soyeux sur 4 blocs portes et portes.

13.2 Préparation et deux couches mat soyeux sur plinthes.

Plafondssauf local pompage et stockage

13.3 Préparation et deux couches blanc mat

Cloisonssauf local pompage et stockage

13.4 Préparation et deux couches mat soyeux.

Métallerie

13.5 Préparation et deux couches sur volets extérieurs.

Local stockage

13.6 Deux couches sur parpaing pour « un coup de blanc ».

Extérieurs

13.7 Nettoyage haute pression.

13.8 Application algicide, fongicide, bactéricide.

13.9 Préparation et traitement des fissures.

13.10 Préparation et deux couches blanc.

13.11 Préparation et deux couches vert balle au mur avec trait blanc horizontal.

Evacuation et retraitement des déchets

13.12 Evacuation et mise en décharge de tous les déchets générés par le présent lot.

Lot 14 - Résine (sans objet)

Lot 15 - Cheminée – Fumisterie (sans objet)

Lot 16 - Cuisine (sans objet)

Lot 17 - Métallerie(sans objet)

Lot 18 - Traitement (Charpente – Humidité – Mérule)

Charpente

18.1 Traitement de la charpente compris toute sujétions.

Lot 19 - Espaces verts

19.1 Mise en place de gazon suivant plan, compris toutes sujétions.

19.2 Mise en place d'une zone gravillonnée suivant plan, compris toutes sujétions.

Evacuation et retraitement des déchets

19.3 Evacuation et mise en décharge de tous les déchets générés par le présent lot.

Lot 20 - Installation et fin de chantier

- 20.1 Nettoyage de finition de l'ensemble du chantier par une entreprise spécialisée : murs, cloisons, sols, vitres, portes, placards, luminaires...

Le MAÎTRE D'OEUVRE

François ROUSSELIN

« Lu et approuvé »
Cachet et signature

L'ENTREPRISE

« Lu et approuvé »

Cachet et Signature